



1.2/ LES ENJEUX DE LA FORMATION

AUTOMOBILE (classeur à l'accueil)

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une grande majorité des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. Un nouveau programme de formation a donc été mis en place pour renforcer l'éducation routière.

L'objectif général étant d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

A/ Le programme de formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Ce qui est appris en formation doit, bien entendu, progresser et évoluer après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de l'apprentissage.

Au travers de ce programme, sont expliquées les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques permettront d'atteindre les objectifs définis. Le formateur sera présent pour guider et conseiller le candidat, mais également pour mettre en place des tests de connaissances et de capacités.

B/ Les évaluations

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

Les compétences détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des 30 objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par le formateur, qui précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il sera ainsi possible à l'apprenti de mesurer sa réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience de ses capacités, de ses motivations et de ses limites, des auto-évaluations sont à la disposition du candidat sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, le candidat pourra alors être présenté aux épreuves du permis de conduire.

C/ Le livret d'apprentissage

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Le livret d'apprentissage permet de guider l'apprenti dans sa progression avec l'aide du formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Il est, avec la demande de permis de conduire (CERFA 02), le document indispensable et obligatoire lors des cours théoriques et pratiques.

Dans ce livret se trouvent :

- Les documents obligatoires concernant les différents cursus de formation (traditionnelle, AAC ou conduite supervisée)
- Les compétences à maîtriser et à valider lors de la formation

Ce livret guide l'apprenti et lui permet de savoir « où il en est » mais aussi et surtout « où il va », ce qui lui permettra de devenir progressivement autonome et compétent.



EURL JB Desbassyns

SIRET: 901 528 554 00016 Agrément préfectoral : E 18 974 0001 0 Code APE: 8553Z